



REGROUPEMENT  
Loisir et Sport  
du Québec

## PROGRAMME D'ASSURANCE DU RLSQ STATUT DES COUVERTURES — 7 OCTOBRE 2020

---

**À :** TOUTES LES FÉDÉRATIONS DE LOISIR ET DE SPORT BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE ET DE L'ASSURANCE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS OFFERTES PAR LE PROGRAMME DU RLSQ

**DE :** SERVICE DE LA GESTION DE RISQUE/RLSQ  
BFL CANADA, RISQUES ET ASSURANCES

---

L'arrivée de la deuxième vague de la pandémie et les diverses mesures édictées par le gouvernement provincial en ce qui a trait aux activités physiques, de loisir et de sport entrant en vigueur le 8 octobre 2020 prochain, suscitent à nouveau des questionnements quant aux couvertures d'assurance offertes par le programme d'assurance du Regroupement.

Nous nous permettons donc de refaire le point.

- La police d'assurance responsabilité civile générale, dont la période de couverture est du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 30 novembre 2020 est et demeure en vigueur. Il en est de même pour la police d'assurance des administrateurs et dirigeants dont la période de couverture est du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars 2020. Il n'y a aucun arrêt ou suspension des protections d'assurance par l'assureur. Ce sont plutôt les activités des fédérations qui seront suspendues temporairement, selon le palier d'alerte de chaque région. L'assureur considérera ces activités couvertes, sans autre avis, au fur et à mesure que les prohibitions seront levées.
- L'assureur s'attend à ce que toutes les règles sanitaires et consignes exigées par les autorités gouvernementales, de même que toutes les règles de sécurité et autres, de chaque fédération, soient respectées lors de la reprise des activités.
- Un membre d'une fédération (ou d'un club) est couvert lorsqu'il pratique l'activité visée par sa fédération, dans un cadre sanctionné « organisé », par exemple : avec son équipe, sous la supervision ou à la demande de son entraîneur, selon un horaire prévu ou fixé par le club, sur les lieux approuvés par la fédération, etc. Ainsi, les entraînements encadrés à distance, mais pratiqués individuellement sont couverts. Cet encadrement sous-entend que les règles de sécurité de la fédération sont respectées.



4545, av. Pierre-De Coubertin, Montréal QC H1V 0B2

[www.loisirsport.qc.ca](http://www.loisirsport.qc.ca) | [info@loisirsport.qc.ca](mailto:info@loisirsport.qc.ca)



Tél. : 514 252-3000 | Téléc. : 514 253-7156 | 1 800 932-3735 # 0



